



*REDACTION D'UN GUIDE POUR FAVORISER UNE DEMARCHE D'EVALUATION
DES POLITIQUES LOCALES D'EGALITE FEMMES-HOMMES*

Cahier des charges et règlement de consultation

Date limite de remise des offres :

28 juin 2021 à 23h59

I. CONTEXTE ET PRESENTATION DU PROJET

Le **Centre Hubertine Auclert, centre francilien pour l'égalité femmes-hommes**, est un organisme associé de la Région Ile-de-France qui a pour principaux objectifs :

- la sensibilisation de différents publics à la nécessité de lutter contre les inégalités et les discriminations fondées sur le sexe et le genre,
- la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes
- la production d'expertise dans ce domaine.

Le Centre Hubertine Auclert regroupe à ce jour 247 membres : 138 associations, 17 syndicats et 92 Collectivités locales.

Concernant l'accompagnement des collectivités, le centre a créé en 2013 le réseau « Territoires Franciliens pour l'Égalité » (TFE) pour dynamiser et partager les initiatives des collectivités franciliennes en matière de politiques d'égalité et de lutte contre les violences faites aux femmes.

Le centre appuie les collectivités franciliennes dans la définition de leurs politiques locales en matière d'égalité femmes-hommes, à travers du conseil et de l'appui méthodologique.

Le centre forme également les agent.es et élu.es sur diverses thématiques comme la prise en compte du genre dans les pratiques des professionnel·les de l'éducation ou la planification d'une politique de lutte contre les violences faites aux femmes.

Le centre met à disposition des collectivités membres des expositions et des campagnes de sensibilisation, permettant d'enrichir leur stratégie de communication en faveur de l'égalité et de la lutte contre les violences faites aux femmes.

Enfin, le centre développe son expertise sur les politiques locales d'égalité femmes-hommes en produisant des rapports sur les différentes politiques sectorielles (un rapport « femmes et espaces publics » produit en 2018 et un rapport « femmes et ruralité » édité en 2019). En 2013, le centre Hubertine Auclert a réalisé la première enquête française portant sur l'expérience d'une trentaine de collectivités territoriales dans tous les champs des politiques locales d'égalité, celle-ci a été enrichie et mise à jour en 2015. Cette enquête a permis de mettre à jour les leviers de réussite des politiques locales d'égalité et de montrer les secteurs encore peu investis par les collectivités.

Le centre a traduit les enseignements de cette étude à travers la production de 6 guides méthodologiques afin que les collectivités structurent leur action en faveur de l'égalité par la réalisation d'un diagnostic et d'un plan d'action.

Malgré un arsenal législatif voté ces quinze dernières années venant réaffirmer le rôle des collectivités dans la réduction des inégalités femmes-hommes, en tant que structure employeuse et créatrice de politiques publiques, plusieurs freins persistent dans le déploiement de politiques d'égalité femmes-hommes à l'échelle locale, parmi lesquels :

- La faiblesse des moyens humains et financiers dédiés à l'égalité femmes-hommes au sein des administrations locales et le déficit de formation des agent.es sur le sujet
- La stigmatisation du combat féministe associé aux politiques d'égalité
- L'illusion d'égalité et de neutralité des politiques publiques et l'absence d'études d'impact des politiques publiques sur la vie des femmes et les hommes

Il reste nécessaire de poursuivre la production d'outils méthodologiques pour accompagner les collectivités dans la structuration et le déploiement de leurs politiques d'égalité. L'évaluation est une étape essentielle souvent négligée dès l'élaboration d'un plan d'action pour l'égalité femmes-hommes. Les résultats de l'évaluation sont aussi une clé pour convaincre de la pertinence et de l'efficacité des politiques dans la réduction des inégalités.

II. OBJET DE LA CONSULTATION

1. Prestation attendue

Il est attendu la réalisation d'un guide pratique à destination des agent.es et des élu.es des collectivités territoriales et EPCI sur le sujet de l'évaluation des politiques locales d'égalité.

- Pluralité des méthodes et des objectifs

L'évaluation des politiques publiques étant une pratique encore peu répandue dans les collectivités territoriales comme l'a mis en exergue une étude du CNFPT en 2018¹, il s'agira d'adopter une définition élargie de l'évaluation en présentant le spectre des méthodes d'évaluation à disposition des collectivités pour leurs politiques d'égalité : de l'évaluation des politiques publiques proprement dite (ex ante et ex poste), aux études d'impact, en passant par la capitalisation des expériences ou encore les « approches orientées changements » comme la technique dite du changement le plus significatif. L'étude du CNFPT insiste sur la plasticité des pratiques évaluatives des collectivités. L'objectif est d'apporter une pluralité d'outils d'évaluation en fonction des objectifs recherchés et des moyens disponibles, pour dépasser « la mauvaise conscience évaluative » et un sentiment d'incompétence.

Chaque méthode pourra être décrite selon les étapes à suivre, leurs bénéfices et leurs limites respectives, les moyens à mobiliser.

- Transmission des méthodes à une diversité d'actrices et acteurs

La technicité des pratiques d'évaluation empêchant parfois leur appropriation et leur généralisation, le guide identifiera les conditions pour favoriser le partage et la transmission des méthodes d'évaluation des actions en faveur de l'égalité.

Comment bien associer les élu-es au processus d'évaluation ? Comment accompagner les partenaires de la collectivité comme les associations à évaluer leurs actions égalité ?

Un focus sur l'évaluation des actions intégrant l'égalité dans les appels à projet de la politique de la ville pourra être proposé.

- Exemples de processus d'évaluation

Le guide présentera des exemples de méthodes d'évaluation employées par les collectivités en sortant de la logique des « bonnes pratiques ». Il mettra en lumière les difficultés et résistances et tirera les leçons des échecs constatés.

- Présentation de résultats d'évaluation sous forme de fiches actions

Le guide s'attardera également à présenter les résultats des évaluations pour identifier les conditions de réussite d'actions dans certains secteurs clés. Des fiches actions pourront être proposées.

Comment mesurer des effets difficilement perceptibles comme ceux résultant d'actions de communication et de sensibilisation ? Comment mesurer l'impact des formations sur l'égalité femmes-hommes et le changement de pratique des professionnel·les ?

Le guide pourra s'appuyer sur des exemples de collectivités françaises pionnières sur les politiques locales d'égalité et bénéficiant d'un premier recul sur leurs actions. Il pourra également identifier les exemples de collectivités européennes en précisant les conditions de transposition dans un contexte français.

¹ CNFPT, *Le rôle et les pratiques de l'évaluation de l'action publique territoriale*, 2018.

<https://www.cnfpt.fr/s-informer/etudes/role-pratiques-devaluation-laction-publique-territoriale/national>

- Outils de communication des résultats des processus d'évaluation

Le guide proposera également des clés pour la communication et la valorisation des résultats produits par les processus d'évaluation.

2. Orientations méthodologiques

La production du guide pourra se faire en priorité via :

- Des entretiens avec des expert-es de l'évaluation des politiques locales d'égalité
- Des entretiens individuels ou collectifs avec des agent-es et des élu-es des collectivités (mission égalité, direction générale, mission évaluation ou tout secteur ayant bénéficié d'une évaluation des actions intégrant l'égalité).

3. Livrables

Le prestataire retenu mènera le travail et rédigera les différents livrables, qui incluent :

- Un rapport final, sous la forme d'un guide pratique à destination des collectivités présentant la revue de littérature et les préconisations ;
- Une présentation synthétique des préconisations et des bonnes pratiques

4. Dispositif de suivi des travaux

Le Centre Hubertine Auclert veillera à la qualité méthodologique des travaux de l'équipe de recherche, en particulier au respect des conditions scientifiques de rigueur et d'indépendance. Il validera, en lien avec le comité de suivi, les choix méthodologiques préconisés par le prestataire ainsi que les préconisations.

Un comité de suivi sera constitué et piloté par le Centre Hubertine Auclert. Il réunira le Centre Hubertine Auclert, le prestataire retenu. Il se réunira a minima :

- Au démarrage : réunion de cadrage servant à préciser la proposition de guide, le calendrier et à affiner la méthode initialement proposée ;
- A mi-parcours ;
- A la fin de la prestation, pour présenter le guide pratique

Le prestataire retenu s'engage à être disponible pour échanger avec l'équipe du Centre Hubertine Auclert et à participer aux réunions.

Il s'engage à mettre à disposition du comité de suivi tous les supports utiles à la réflexion : grilles d'analyse, bibliographies, rapports, etc. Ces supports feront l'objet d'échanges avec le Centre Hubertine Auclert.

Le prestataire s'engage à mettre en place les temps d'échanges nécessaires à la validation finale du guide : aller-retours avec le Centre Hubertine Auclert, relectures finales.

Le Centre Hubertine Auclert veillera à la valorisation et diffusion du guide et de ses préconisations.

5. Exécution de la prestation

Durée de la prestation : 6 mois

Calendrier

- Juin 2021 : Validation du cahier des charges
- Juin 2021 : Lancement du marché
- Juin 2021 : Réception et examen des offres
- Juillet 2021 : Choix du prestataire
- Juillet 2021 : 1ère réunion du comité de suivi et début des travaux
- Septembre/octobre 2021 : Point d'étape
- Décembre 2021 : fin de la prestation et remise du guide

III. **REGLEMENT DE CONSULTATION**

Art. 1. Organisation de la consultation

Le dossier de consultation est composé du cahier des charges et du règlement de consultation. Il est diffusé via le [site internet du Centre Hubertine Auclert](#), ainsi qu'aux bureaux d'études, laboratoires et réseaux de chercheur-ses ayant menés des travaux en lien avec la thématique.

Il est disponible sur simple demande au Centre Hubertine Auclert.

Calendrier de la consultation :

- Diffusion de la consultation : le 9 juin 2021
- Réception des candidatures : du 9 juin au 28 juin 2021.
- Négociation : du 29 juin au 2 juillet 2021.
- Commission de sélection : semaine du 5 juillet 2021
- Désignation du prestataire retenu : le 9 juillet 2021.

Art. 2. Conditions d'envoi et de remise des candidatures

Les offres doivent parvenir au Centre Hubertine Auclert au plus tard **le 28 juin à 23h59**.

Les offres reçues par le Centre Hubertine Auclert après cette date seront déclarées « parvenues hors délai » et ne seront pas examinées.

Les offres seront transmises au Centre Hubertine Auclert sous format numérique, par courriel ayant pour objet : « Guide évaluation politiques locales d'égalité » à Ambre Elhadad à l'adresse : ambre.elhadad@hubertine.fr

Art. 3. Contenu des candidatures

L'offre devra obligatoirement présenter :

- Une description détaillée de la méthodologie ;
- Une description des livrables attendus ;
- Les noms, qualités et références professionnelles des membres de l'équipe proposée ;
- Un calendrier détaillé ;
- Un prix TTC détaillé ;
- Une bibliographie.

Les propositions non conformes au règlement de consultation seront systématiquement rejetées.

Art. 4. Renseignements complémentaires

Les prestataires candidats peuvent obtenir des renseignements complémentaires en écrivant au Centre Hubertine Auclert. Les questions devront parvenir au Centre par email à l'adresse ambre.elhadad@hubertine.fr Le centre y répondra par écrit.

Art. 5. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 6 mois, à compter de la date limite de remise des offres.

Art. 6. Jugement des offres

Le marché sera attribué au prestataire qui aura fait l'offre la plus intéressante après application des coefficients de pondération suivants :

- Qualité de la méthodologie proposée : 30%
- Proposition concernant les livrables : 10%
- Références professionnelles : 30%
- Prix : 30 %

Les prestataires candidats dont l'offre ne sera pas retenue par le Centre Hubertine Auclert seront avisés du rejet de leurs offres par écrit.

Art. 7. Durée du marché :

Le marché est conclu pour une durée de 6 mois à compter de la date de sa notification au Titulaire.
La date prévisionnelle de commencement de la mission est fixée au 12 juillet 2021.

La livraison du guide au Centre Hubertine Auclert devra avoir lieu au plus tard le 10 décembre 2021 (date prévisionnelle).

Art. 8. Sous-traitance

En cas de sous-traitance, le prestataire s'engage à informer le Centre Hubertine Auclert.

Le prestataire atteste que ses assurances professionnelles le garantissent contre les défaillances de ses sous-traitants. Il est rappelé l'exigence de transparence financière en cas de sous-traitance.

Art. 9. Cession des droits de propriété intellectuelle.

Pour l'ensemble des « résultats » demandés :

- Guide ;
- Présentation synthétique des résultats ;

L'équipe retenue et son organisme de rattachement cèdent à l'association Centre Hubertine Auclert, à titre exclusif, tous les droits de propriété intellectuelle qu'il peut détenir sur les Résultats, à savoir droits d'auteurs, et tous autres droits de propriété intellectuelle.

Les droits cédés par l'équipe comprennent notamment :

- le droit de reproduire ou de faire reproduire les résultats des travaux sans limitation de nombre, en tout ou en partie, par tous moyens et procédés, sur tous supports et tous matériaux tant actuels que futurs, connus ou inconnus et notamment sur support papier ou dérivé, numérique ;
- le droit de représenter ou de faire représenter les résultats par tous moyens de diffusion et de communication actuel ou futur ;
- le droit de traduire ou de faire traduire les résultats, en tout ou en partie, en toute langue ;
- le droit de faire tout usage et d'exploiter les résultats, pour les besoins de ses activités propres ou au bénéfice de tiers, à quelque titre que ce soit ;
- le droit de céder tout ou partie des droits et notamment de consentir à tout tiers tout contrat de reproduction, de distribution, de diffusion, de commercialisation, de fabrication, sous quelle que forme, quel que support et quel que moyen que ce soit, à titre onéreux ou gratuit.

La présente cession de droits est consentie pour le monde entier, et pour toute la durée légale de protection des droits de propriété intellectuelle et industrielle. Les parties sont convenues que le prix de la cession est compris de façon forfaitaire et définitive dans la rémunération perçue par le prestataire au titre des prestations décrites ci-dessus, et que le prestataire ne pourra réclamer aucune somme complémentaire à quel que titre que ce soit.

Les membres de l'équipe et leur organisme de rattachement s'engagent ainsi à :

- Informer et obtenir l'accord préalable du Centre Hubertine Auclert pour tout projet de publication ou de communication fondée sur les travaux financés ;
- Mentionner le financement du Centre Hubertine Auclert dans toutes les publications et communications réalisées à partir des travaux financés et cela sans limite de date.

Le Centre Hubertine Auclert s'engage à mentionner l'équipe et l'organisme de rattachement dans toutes les publications et communications réalisées à partir des résultats remis.

Par ailleurs, l'équipe retenue garantit au Centre Hubertine Auclert n'avoir procédé et ne procédera à aucun dépôt sur les résultats.

Art. 10. Contacts

Ambre Elhadad

Chargée d'accompagnement des collectivités

Email : ambre.elhadad@hubertine.fr

CENTRE HUBERTINE AUCLERT
CENTRE FRANCILIEN POUR L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES
2, rue Simone Veil
93 400 Saint-Ouen-sur-Seine

WWW.HUBERTINE.FR